



## **Sommaire**

Editorial  
Sécurité et incendie  
Vie du village  
Vie des associations  
Infos de Grand Chambéry : prêt de broyeur, nouvelles consignes de tri  
Histoire de notre village  
Etat civil



## **Editorial**

*Bien chers Compôtains,*

*Le village poursuit son embellissement. Vous avez sûrement pu constater les allées et venues d'engins sur notre commune. Il s'agit de continuer les travaux d'enfouissement de réseaux suite au chantier des berges du Chéran. La ligne 20 000 volts va prochainement disparaître des paysages compôtains. A compter de l'automne, c'est la tranche entre l'église et le haut des Fontanettes qui verra son lot de transformations. Nous profitons de cet éditorial pour inviter les personnes qui ont des projets de raccordement à se rapprocher sans délai de Grand Chambéry pour l'eau et de Enedis pour l'électricité.*

*Le cœur de village ne sera pas en reste. Le top départ a été lancé par les nouveaux propriétaires de l'ancienne cure et une réflexion est en cours pour valoriser le secteur mairie / église.*

*Côté pont, à l'entrée de village, après la mise en place des containers à déchets, c'est le bassin qui va migrer à proximité ainsi que le panneau d'affichage sur lequel vous pourrez retrouver toutes sortes d'informations.*

*Une façon de joindre l'utile à l'agréable !*

*Avec la mise en route de l'aire de camping-car, les aménagements du pont auront lieu courant du mois de Mai.*

*Enfin les particuliers sont également très actifs et la commission urbanisme est régulièrement sollicitée pour des projets de réhabilitation de bâtiments.*

*Toute l'équipe du conseil municipal vous souhaite un très bel été !*

*Jolaine AUDOUX*

## Rappel utile dans l'intérêt de l'ensemble des Compôtaines et des Compôtains

Un récent incident dans le village, qui aurait pu être dramatique sans l'intervention des voisins, remet à l'ordre du jour quelques précautions qui doivent être prises par chacun dans l'intérêt de tous : nous parlons ici de la **lutte incendie** dans notre village.

En effet l'architecture du village et la présence de bois sont telles que si un incendie se déclare, ce sont plusieurs habitations qui pourraient être menacées compte tenu de la mitoyenneté des maisons.

C'est pourquoi nous tenions à vous rappeler la loi du 09 mars 2010 qui rend obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans les maisons d'habitation. Cette loi impose également d'en assurer son bon fonctionnement.

Le détecteur devra être conforme aux normes CE NF EN 14604.



Cette loi s'applique également dans les gîtes ou autres bâtiments destinés à la location de courte ou longue durée.



La loi impose un ramonage au moins une fois par an. Cependant, dans le règlement sanitaire départemental, il est prévu une obligation de ramonage deux fois par an, dont une fois pendant la période de chauffe.

## Lutte incendie collective

Les poteaux incendie présents dans tout le village sont désormais gérés par Grand Chambéry, même si la compétence reste communale, une convention lie les deux structures.

Il nous reste une implantation à l'étude sur le Nant Derrière.

Cette Convention a pour objet d'assurer l'alimentation en eau pour les Services d'Incendie et de Secours, par l'intermédiaire des poteaux d'incendie (PEI). Elle a aussi pour but d'assurer le renouvellement, l'entretien et le contrôle de bon fonctionnement de ces derniers.

Pour ce qui concerne la Commune, au fil des travaux sur les réseaux d'eaux, tous ont maintenant le débit-pression aux normes en vigueur (60m<sup>3</sup>/h pendant 2h) un Bémol sur celui à côté du bassin de Coutafour. Le réservoir en tête de réseau ayant lui aussi une réserve incendie qui peut être activée.

Si cela est rassurant, il faut toutefois tempérer car en cas d'incendie, il faut prendre en compte le temps d'intervention des pompiers (N° d'urgence : 18 ou 112) seuls habilités à manœuvrer les vannes des poteaux incendie. Seule certitude pour eux, ils auront de l'eau pour s'attaquer aux flammes.

Pour conclure : je dirais que la meilleure façon de combattre un départ de feu et qu'il n'y en ait pas !

**Je compte donc sur le civisme de chacun d'entre vous pour respecter les règles en vigueur sur le risque Incendie et sur un certain bon sens lors de vos travaux, bricolage, jardinage, etc...**

**Notre village et ses habitants méritent que l'on fasse cet effort et je ne pense pas que quelqu'un puisse me contredire.**



## Repas des anciens à la Vipérine le 28 janvier



Cette année, le traditionnel repas des anciens pour fêter la fin d'une année et le commencement d'une nouvelle a pu avoir lieu à la vipérine le 28 janvier.

Le Maire et une conseillère étaient présents pour accueillir les invités et leur souhaiter un bon appétit. Christine et Yves avaient préparé un repas autour du gibier apporté par les chasseurs et tous les convives ont bien apprécié ce moment gourmand et convivial.

### Atelier pédagogique : hôtel à insectes

Le conseil municipal poursuit ses actions en faveur de la biodiversité, en laissant des parcelles de terrain non fauchées pour que les plantes et fleurs endémiques s'épanouissent librement. La municipalité a donc décidé d'installer deux hôtels à insectes qui aideront les insectes pollinisateurs à survivre plus facilement. Mercredi 19 avril,



Sébastien Lazzaroni est venu animer un atelier de création d'hôtel à insectes. La structure a été construite en amont par Alexandre, notre employé communal et Sébastien a fourni tous les matériaux pour remplir les logements.

Ainsi, les enfants et adultes présents ont percé de trous des morceaux de bois avant de les installer dans les hôtels avec des pommes de pin, de la mousse, des copeaux de bois, des tronçons de bambou et de framboisiers. L'un de ces hôtels sera placé dans la parcelle libre qui ne sera pas fauchée « à ras » au



cimetière et l'autre près du hangar communal. Cette animation a donné envie à tous les participants de créer leur propre hôtel à insectes !

### Concours départemental villes et villages fleuris :

La commune de La Compôte a obtenu le label 1 fleur qui récompense le travail de la municipalité depuis de nombreuses années, non seulement pour le fleurissement, mais aussi pour l'aspect général du village (enfouissement des réseaux, entretien par l'employé communal, ...) Ce label est également la reconnaissance des efforts des habitants pour l'entretien de leurs propriétés.

La remise des prix du concours départemental a eu lieu le 15 avril au salon de l'habitat à Chambéry. Pour les balcons fleuris, c'est Christiane FRESSOZ qui a été mise à l'honneur cette année.



### Vie des associations :

#### Comité d'animation :

La journée de la création aura lieu un dimanche, le 16 juillet, cette année.

#### Comptoir des Pôtains : carnaval le 22 février



grands et petits ont défilé déguisés dans le village puis « monsieur Carnaval » a été brûlé près de la salle des fêtes.

Prochaine manifestation, la fête de la musique le 20 juin.

Lagarit : le festival « fer Art faire » se déroulera la semaine précédant la journée de la création, du 10 au 16 juillet.

*Clin d'œil au travail réalisé par Simon relayé sur France 3 télévision dans une présentation du massif des Bauges.* 😊

#### Lanchettes :

Le théâtre en patois a été accueilli le 24 mars à la salle des fêtes dans une salle comble et enthousiaste.



## INFORMATIONS GRAND CHAMBERY

### Réservation d'un broyeur mis à disposition des communes par Grand Chambéry

Conditions : résider dans la commune, réserver le broyeur en mairie, aller le récupérer soi-même avec un véhicule équipé d'un attelage, déposer un chèque de caution de 1000€ qui sera rendu au retour du matériel.

Le prêt peut durer plusieurs jours.

Calendrier de réservation pour la Compôte :

Du 22 au 28 mai

Du 19 au 25 juin

Du 17 au 23 juillet

Du 14 au 20 août

Du 11 au 17 septembre

Du 9 au 15 octobre

Du 6 au 12 novembre

Du 4 au 10 décembre

### Nouvelles consignes pour le tri des déchets:

depuis le 1er janvier, tous les emballages peuvent être jetés dans le bac jaune.

**Mémotri**

**TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS**

- Emballages en plastique
- Petits cartons
- Emballages en métal
- Papiers

**EMBALLAGES EN VERRE**

- Bien vidés
- Non lavés
- En vrac
- Séparés

**DANS LE BAC JAUNE À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023\***

**COMPOST**

**ORDURES MÉNAGÈRES EN SAC**

\* en attendant de recueillir dans le bac gris

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [grandchambery.fr](http://grandchambery.fr)

GRAND CHAMBERY  
Département de gestion des déchets  
04 79 18 20 20  
mairie@grandchambery.fr

CITEO SavoirDéchets

## Histoire de notre village : le clocher

Le clocher de l'église a été érigé en 1843.

Il abrite 4 cloches qui ont été mises en place en 1896, elles ont un prénom et sont baptisées:

« St François de Sales » coulée en 1818 par GAUTIER, maître saintier\*.

(Marraine : Marianne MICHAUD  
Parrain : Alexandre FERROUD)

« St Antoine » coulée en 1818 par GAUTIER maître saintier.

(Marraine : Sœur Bon Ferroud  
Parrain : Jacqueline BOLLARD ?)

« Benoîte Marie immaculée » coulée par la fonderie Paccard

en 1884. (Marraine : Marie-Françoise CHAFFARD,  
Parrain : Guy Benoît FRESSOZ)

« Marie Pétronille Nicole » coulée en 1884 par la fonderie PACCARD.

(Marraine : Nicole FRESSOZ

Parrain : Pierre Marie DUMOULIN)

L'horloge datant de 1879 s'inscrit à la partie supérieure du beffroi.

\*maître saintier = ancien nom de fondeur de cloches



## Etat civil

### Naissances :

Lucien GINOLLIN né le 27/11/22

Daphné FRESSOZ née le 17 /12/22

Yaëlle GUET GRUDE née le 20/03/23

*Toutes nos félicitations aux heureux parents*

### Décès :

Alain BERGER décédé le 15/11/22

Bernard MAILLET décédé le 12/04/23

*Toutes nos condoléances aux familles*

Rédaction et impression Mairie de La Compôte 73630 LA COMPOTE

www//lacompote.info mail : [mairiedelacompote@wanadoo.fr](mailto:mairiedelacompote@wanadoo.fr)